

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

POINTS D'ACCUEIL POUR SOINS IMMÉDIATS - (N° 3779)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« points d'accueil »

les mots :

« centres médicaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe déjà des structures, dans certaines régions, appelées « centres médicaux pour soins immédiats », connues sous le nom de « CMSI ». De plus, la prise en charge qu'ils offrent répond aux mêmes attentes que les structures proposées par cette proposition de loi.

Pour éviter une confusion certaine, cet amendement vous propose donc le choix de cette dénomination de CMSI au lieu de créer une nouvelle entité avec les PASI.